



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 05/11/2025

Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	10

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois de novembre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et partiellement en visio-conférence, sous la présidence de Madame le Docteur Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

Date de convocation du conseil communautaire : **29/10/2025**

	Présent	Absent excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL	X		
M. Jean-Claude MAES	X		
M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X		
Mme Géraldine BASTARAUD	X		
M. Edmond LANCLAS			X
M. Joël TOTO	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X		
M. Kylian ROMAIN		X	
Mme Joselaine GELABALE			X
M. Guy ACCIPE	X		
M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X(visio)		
Mme Betty BESRY			X
M. Salif FABULAS	X		
M. Francky RODOMOND		X	

Secrétaire de séance : Mme Maguy FUMONT-SAMSON

Délibération n°2025-10-85
PORTAGE DU RESEAU RESIL MAG PAR LA CCMG

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'importance de la lutte contre l'illettrisme pour le territoire,

Madame la Présidente expose :

En Guadeloupe, 17,3 % de la population adulte est encore touchée par l'illettrisme, un phénomène constituant un frein majeur à l'inclusion sociale, à l'accès à l'emploi, à la citoyenneté et à la formation tout au long de la vie. Le territoire de Marie-Galante est pleinement concerné par ce constat.

Face à ce constat, la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) a réaffirmé son engagement le 27 mars 2024 en signant la charte partenariale du réseau RESIL MAG, dédié à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Cette initiative vise à renforcer les compétences fondamentales (lecture, écriture, calcul) tout en réduisant la fracture numérique sur le territoire.

Après une première année d'existence et la mise en œuvre de trois actions structurantes, des difficultés de gouvernance sont apparues, notamment en raison de l'absence prolongée de la structure porteuse ainsi que d'autres membres du collectif. Lors du séminaire du 12 mars 2025, les membres actifs ont décidé d'exclure les membres défaillants et ont engagé une réflexion collective sur l'avenir du réseau.

Dépourvu d'identité juridique propre, le réseau nécessite une structure porteuse pour pouvoir solliciter des financements, répondre à des appels à projets et signer des conventions. Aucune des structures restantes n'étant en mesure d'assurer le portage, les membres ont proposé que la CCMG prenne le relais, afin de garantir la continuité et le développement du réseau.

Le portage du réseau par la CCMG permettrait de répondre aux objectifs suivants :

1. Renforcer l'efficacité des actions
 - Structurer le pilotage des actions de détection, d'accompagnement et de formation.
 - Mettre en place un suivi régulier des bénéficiaires et des indicateurs d'évaluation.
2. Garantir la pérennité du réseau
 - Donner une existence juridique et administrative au réseau via une structure porteuse stable.
 - Assurer la gestion administrative, les financements et les partenariats.
3. Optimiser la gouvernance partenariale
 - Actualiser la charte d'engagement.
 - Clarifier les rôles, les processus décisionnels et les modalités d'adhésion/exclusion.
 - Favoriser l'entrée de nouveaux acteurs et renforcer le Comité de Pilotage (COPIL).
4. Développer l'offre numérique territoriale
 - Articuler les espaces numériques communautaires (Espace Numérique, France Services) avec les parcours de formation.
 - Proposer des ateliers thématiques adaptés aux publics éloignés du numérique

RESIL MAG demeure aujourd'hui le seul réseau de lutte contre l'illettrisme en Guadeloupe et donc à Marie-Galante. Sa pérennisation est essentielle pour préserver les acquis obtenus depuis deux ans.

Le portage par la CCMG représente une opportunité stratégique pour :

- Renforcer son rôle de chef de file de l'inclusion.
- Accroître l'efficacité des politiques publiques d'insertion.
- Créer une synergie locale durable entre les acteurs.
- Valoriser l'image du territoire comme territoire apprenant et inclusif

Sans cet appui, les efforts engagés risqueraient de ne pas aboutir, au détriment des publics les plus fragiles du territoire.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le portage du réseau RESIL MAG par la CCMG,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions du réseau,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : **10 NOV. 2025**
- L'affichage le : **10 NOV. 2025**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr